

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 octobre 2000
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs
de la représentante suppléante de la Jamaïque
au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale, datée du 23 octobre, indiquant que Mme Sheila Sealy-Monteith a été nommée représentante suppléante de la Jamaïque au Conseil de sécurité pour la période du 23 octobre au 4 novembre 2000.

De l'avis du Secrétaire général, la communication susvisée constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
